



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ELECTIONS LEGISLATIVES : DEPOT DES CANDIDATURES DANS LE PAS-DE-CALAIS

Arras, le 11 juin 2024

L'élection des députés aura lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024. Les dates clés de l'élection sont détaillées dans l'annexe 1.

Les déclarations de candidature devront être déposées obligatoirement à la préfecture (bureau des élections).

#### **Pour le premier tour de scrutin, elles seront reçues du 12 au 16 juin 2024 :**

- du 12 juin au 15 juin 2024 : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.
- le 16 juin 2024 : de 9h à 18h.
- les candidats sont invités à se présenter (cf annexe 2):
  - du 12 au 14 juin : à l'accueil général de la préfecture situé rue Ferdinand Buisson.
  - les 15 et 16 juin : place de la préfecture à proximité du poste de police. Une signalétique sera mise en place pour orienter les candidats.

Pour le second tour, les candidatures seront reçues les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2024 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Il est rappelé que les déclarations de candidature doivent être remises personnellement par le candidat ou son remplaçant, aucun autre mode de transmission (voie postale, télécopie ou messagerie électronique) n'est admis.

Elles doivent être établies en double exemplaire et contenir les mentions suivantes tant pour le candidat que son remplaçant :

- la déclaration de candidature du candidat (cerfa n°16110\*02) est disponible à l'adresse suivante : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-politiques-et-professionnelles/Elections-politiques/Elections-legislatives/Legislatives-2024>
- une copie de la pièce d'identité ;

#### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



@prefetpasdecalais



@prefet62

- les pièces de nature à prouver que le candidat et son remplaçant possèdent la qualité d'électeur :
  - attestation d'inscription sur une liste électorale délivrée par le maire dans les 30 jours précédant le dépôt de la candidature ou téléchargée sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> ;
  - ou copie de la décision de justice ordonnant l'inscription ;
  - ou carte nationale d'identité en cours de validité et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois.

Les candidats qui ont déjà déclaré un mandataire (financier ou association de financement électorale) devront fournir le récépissé délivré lors de la déclaration de leur mandataire.

Il est recommandé de contacter préalablement le bureau des élections (tél : 03 21 21 21 58 ou 59) afin de fixer un rendez-vous pour le dépôt de candidature.

**L'ordre des candidatures sur les panneaux d'affichage sera déterminé par voie de tirage au sort le dimanche 16 juin 2024 à 19h à la préfecture (salle Erignac). Les journalistes qui le souhaitent peuvent y assister en s'accréditant par courriel à [pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr) avant le jeudi 13 juin 2024, 18h.**

## **Annexe 1 : dates clés – Législatives 2024**

**Lundi 10 juin** : publication au Journal Officiel du décret de dissolution et du décret de convocation des électeurs

**Lundi 10 juin** : début de la « période de réserve »

**Mercredi 12 juin à 9h** : début du dépôt des candidatures en préfecture

**Dimanche 16 juin à 18h** : fin du dépôt des candidatures en préfecture

**Dimanche 16 juin à 19h** : tirage au sort de l'ordre des panneaux et publication de l'arrêté préfectoral listant les candidats par circonscription

**Lundi 17 juin à 0h** : ouverture de la campagne officielle pour le 1er tour — mise en place des panneaux d'affichage par les mairies

**Lundi 17 juin** : début des travaux des commissions départementales de propagande

**Mardi 18 juin à 18h** : date limite du dépôt de la propagande auprès des commissions et des décisions sur la validité des professions de foi et bulletins de vote des candidats

**Mardi 18 juin à 18h** : début de la mise sous pli

**Mercredi 26 juin à minuit** : date limite de remise par les commissions départementales de propagande des plis électoraux aux services de La Poste

**Vendredi 28 juin à 24 h (samedi 0h00)** : clôture de la campagne électorale pour le 1<sup>er</sup> tour

### **Dimanche 30 juin : PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

**Lundi 1<sup>er</sup> juillet à 0 h** : ouverture de la campagne pour le 2<sup>nd</sup> tour

**Lundi 1<sup>er</sup> juillet à 9h** : début du dépôt des candidatures pour le 2<sup>nd</sup> tour

**Lundi 1<sup>er</sup> juillet** : date limite de clôture des travaux des commissions départementales de recensement des votes

**Mardi 2 juillet à 18h** : fin du dépôt des candidatures pour le 2<sup>nd</sup> tour

**Mercredi 3 juillet à 12h** : date limite du dépôt de la propagande

**Jedi 4 juillet à minuit** : date limite de remise par les commissions départementales de propagande des plis électoraux aux services de La Poste

**Vendredi 5 juillet à minuit (Samedi 6 juillet à 0h00)** : clôture de la campagne électorale pour le 2<sup>e</sup> tour

### **Dimanche 7 juillet : SECOND TOUR DE SCRUTIN**

**Lundi 8 juillet** : date limite de clôture des travaux des commissions départementales de recensement des votes

## Annexe 2 : accueil des candidats et accès à la préfecture

Du 12 au 14 juin : accès via l'accueil général



Les 15 et 16 juin : accès côté place de la préfecture

